Image not found or type unknown

# Travail en temps partiel

Par **Cecile8733**, le **11/03/2019** à **16:35**

Bonjour,

Je travaille dans une crèche ? 80% (c'est à dire , pas le mercredi, avenant à mon contrat ayant été fait), une de mes collègues, actuellement en congé maternité souhaite également revenir travailler à 80% en ne travaillant pas le mercredi. Peut-on m'obliger à lui laisser le mercredi et changer mon jour à moi ?

Par **P.M.**, le **11/03/2019** à **16:56**

Bonjour,

Si vous avez un avenant, en principe, vous pouvez vous y tenir et refuser une modification de la répartition des jours de travail dans la semaine...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés